

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

cancer du sein Question écrite n° 49379

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la généralisation des dépistages du cancer du sein. En effet, le Gouvernement a annoncé le 1er février dernier un plan d'ensemble sur le cancer incluant notamment la perspective d'une généralisation des dépistages dès 2001. Or, la mise en oeuvre de cette mesure suscite déjà de nombreuses interrogations car elle suppose, d'une part, une modification de la nomenclature permettant une meilleure rémunération des actes de dépistage et, d'autre part, la détermination des tarifs opposables à la recommandation de bonne pratique faite par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation de la santé et comportant deux clichés pour chaque sein. Aussi elle lui demande si le Gouvernement compte présenter rapidement les dispositifs nécessaires à la généralisation du dépistage du cancer du sein afin de répondre à l'attente des radiologues et d'assurer à long terme la pérennité de cette importante expérimentation.

## Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont

Circonscription: Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49379

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4357